



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
ADOUR AVAL

JOURNEE DE CONCERTATION SAGE ADOUR AVAL

COMPTE RENDU DE L'ATELIER « QUALITE ET USAGES PRIORITAIRES » MERCREDI 14 MARS 2018

Date : mercredi 14 mars 2018

Lieu : Sainte-Marie-de-Gosse

Personnes présentes : cf. liste d'émergence jointe

Support de présentation : cf. diaporama joint

Animation : Valérie Dequeker (élue à l'Agglomération Pays Basque et vice-présidente de la CLE du SAGE Adour aval) et Christophe Rambeau (Agence de l'Eau Adour Garonne).

Les principaux thèmes abordés lors de cet atelier sont la qualité générale de l'eau, les suivis et données existants sur le périmètre du SAGE, la qualité et les objectifs DCE, l'assainissement collectif et non collectif, l'alimentation en eau potable et la baignade et autres loisirs nautiques.

Cet atelier représente un premier temps de discussion sur le contenu possible des documents finaux du SAGE (PAGD et règlement). Ainsi, les objectifs de l'atelier sont :

- de partager des éléments d'enjeux, de tendances, etc. ;
- de recueillir les idées et connaître les besoins du territoire pour des dispositions à prévoir au sein du SAGE ;
- de préfigurer le contenu des documents finaux du SAGE.

Le support de présentation qui a servi à engager et alimenter les discussions est disponible en fin de document. Ci-après sont restitués les échanges qui se sont tenus lors de l'atelier.

➤ La connaissance de la qualité de l'eau et les objectifs DCE

Connaissances - Réseaux de suivis - Objectifs DCE

Sur 19 masses d'eau superficielles, 10 sont dégradées, principalement à cause de pressions de prélèvement ou de pollutions diffuses. Les problèmes sont souvent liés à des paramètres physico-chimiques ou biologiques.

Très peu d'affluents de l'Adour sont réellement mesurés donc les dégradations de ces masses d'eau sont envisagées en fonction des pratiques connues sur leurs bassins versants et de l'occupation des sols. Un travail de modélisation permet d'estimer l'état de la masse d'eau.

La pollution en provenance de l'amont du territoire du SAGE doit être considérée. Une préconisation du SAGE doit remettre cette nécessité en évidence, déjà exprimée dans l'état des lieux/diagnostic du SAGE et dans ses objectifs. Ce point doit donc faire l'objet d'une disposition du PAGD.

Les données des suivis DCE, de l'état des masses d'eau en amont du territoire et des éléments de l'état des lieux des SAGE Adour amont et Midouze sont disponibles et devront être centralisés et mis à jour sur le long terme.

Les difficultés pressenties pour atteindre les objectifs DCE sur certaines masses d'eau sont évoquées, avec la question des conséquences qui pourraient exister vis-à-vis de l'Europe en cas de non-respect des objectifs. Il est indiqué que des discussions entre la France et Bruxelles sont en cours pour voir si les objectifs généraux fixés par la DCE sont réalistes et atteignables. Ce point dépasse cependant les possibilités d'action du SAGE Adour aval.

Se pose également la question du coût financier pour atteindre les objectifs de la DCE et le bon état de certaines masses d'eau ainsi que des acteurs qui en auront la charge. Il apparaîtra indispensable de prioriser les actions à mettre en place localement à la fois au regard des pressions connues sur les masses d'eau, responsables des dégradations, mais aussi des enjeux locaux et des coûts d'intervention. Le diagnostic socio-économique mené dans le cadre de l'élaboration du SAGE aidera à évaluer tout cela.

Concernant le recensement des polluants existants dans les milieux aquatiques, l'idée d'identifier toutes les substances utilisées sur le territoire est évoquée ainsi que la connaissance des apports amont>aval et la nécessaire sensibilisation des utilisateurs de ces substances.

Le SAGE peut préconiser d'avoir des objectifs plus ambitieux de connaissance et de suivi, notamment par exemple sur les masses d'eau modélisées sur lesquelles aucune mesure n'existe.

Il est rappelé également que l'étude de l'UPPA de 2000-2003 avait prévu la mise en place d'un réseau de mesures complémentaires sur l'Adour, qui n'a jamais été mis en œuvre.

Le besoin de centraliser la connaissance de tous les réseaux de suivis et programmes de recherche est donc clairement exprimé, ainsi que celui d'améliorer la connaissance sur les masses d'eau non suivies.

La sensibilisation de tout type de public est également un enjeu important, largement exprimé et partagé :

- Grand public par rapport à l'usage des produits du quotidien, contenant des substances chimiques qui se retrouvent dans le milieu ;
- Monde agricole par rapport à la pression exercée sur la ressource et l'utilisation de produits spécifiques ;
- Etc.

Concernant le TBT, il est rappelé que la masse d'eau Adour aval est déclassée à cause de ce paramètre, mais cette substance étant considérée comme ubiquiste, on peut la sortir du classement de la masse d'eau à condition que l'on s'assure qu'il n'y ait plus d'apports vers les milieux aquatiques. Une action doit donc être engagée pour connaître les sources possibles de TBT et les rejets existants encore actuellement.

La source initiale principale provenait des peintures de bateaux qui contenaient cette molécule mais actuellement le TBT est encore utilisé dans les circuits de refroidissement fermés et dans les canalisations de manière plus générale (effet biocide). Il serait donc nécessaire d'analyser les rejets en sortie de canalisations. On retrouve cette molécule dans les rejets des STEP également, donc il serait nécessaire de suivre également ces rejets régulièrement.

Il est précisé que les NQE du TBT sont tellement basses que certains résultats de mesures peuvent être remis en question en fonction des méthodes analytiques. Les résultats de mesures doivent donc être analysés de manière fine et avec vigilance.

Concernant les PCB, il est demandé pourquoi l'interdiction de commercialisation et de consommation de certaines espèces de poissons a été levée sur l'Adour.

Note suite à la réunion : un arrêté inter-préfectoral de septembre 2016 abroge effectivement l'arrêté initial, précisant qu'un avis de l'ANSES de juillet 2015 classe ce secteur hors zone de



préoccupation sanitaire. Arrêté disponible auprès des services de l'Etat ou de l'animatrice du SAGE.

Déchets

Concernant les déchets, il est indiqué qu'un programme de recherche de l'UPPA sur les nano-déchets (déchets microscopiques facilement ingérés par les organismes vivants) est engagé.

De plus, un projet transfrontalier est également engagé (étude LEMA - programme Life) par Rivage Pro Tech, le syndicat Kosta Garbia et la région Gipuzkoa, pour une campagne de repérage et d'observation par drone des déchets flottants ; il s'agit de mieux anticiper les arrivées de déchets en mer et d'étudier leur dynamique de dispersion pour prévoir plus efficacement leur récupération en mer, comme le fait Kosta Garbia sur tout le littoral basque.

Il est rappelé que le ramassage de déchets est réalisé sur les berges de l'Adour par la MIFEN sur le secteur du SAGE Adour aval.

Un recensement des décharges sauvages et anciennes décharges municipales sur le périmètre du SAGE semble utile et pourrait faire l'objet d'une disposition du SAGE. De plus, Surfrider Foundation indique que l'association a mis en place une carte participative où les gens peuvent signaler les zones de déversement qu'ils repèrent.

La question de ce qui provient de l'amont du périmètre SAGE est également soulevée. En ce sens, il est rappelé qu'un travail est nécessaire au niveau de l'ensemble du bassin de l'Adour.

Il existe également probablement un problème de pratiques par certains professionnels (bâtiment par exemple, ou autre) qui déposent leurs déchets en bord de rivières, qui risquent donc d'être emportés lors de crues.

Sur ce sujet des déchets, un besoin fort de communication / sensibilisation auprès de divers publics est mis en évidence.

Le barrage à déchets flottants d'Urt, qui n'est plus exploité actuellement, est évoqué ainsi que la question de son éventuelle remise en fonctionnement.

Au début des années 2000, l'idée de mettre en place un bateau pour la récupération de déchets sur l'Adour avait été proposée par une entreprise, pour le secteur du bec des Gaves à l'embouchure de l'Adour. Un tel bateau pourrait également servir à d'autres fonctions (besoins scientifiques, prélèvements, etc.).

Il est rappelé que le barrage d'Urt retenait une partie seulement des déchets transitant dans l'Adour (chiffre évoqué en séance : 1/6 de tous les déchets). Le barrage pourrait être utile en complément de l'activité d'un bateau en période de crue.

Enfin, il est précisé que les déchets végétaux, même s'ils ne posent pas de problèmes de pollution, peuvent poser des problèmes de sécurité de la navigation sur le fleuve.

Eaux souterraines et sols pollués

Concernant la pollution des sols et eaux souterraines, un renvoi est fait vers les sites BASIAS et BASOL qui recensent tous les sites problématiques. Un besoin de renforcer le contrôle des rejets des installations classées est évoqué. En effet, bien que la situation soit largement règlementée, cela ne garantit pas que les contrôles soit suffisamment fréquents et réguliers.

➤ L'assainissement collectif et individuel

Micropolluants

Le suivi des micropolluants sur les rejets de STEP pour les systèmes > à 10 000 EqH est effectif depuis cette année 2018. Il s'agit dans un premier temps d'un simple suivi. A termes, sur la base de connaissances plus solides, un travail pourra être engagé sur la question de l'identification des sources de micropolluants et sur leur diminution.



Gestion du temps de pluie et du pluvial - rejets

Concernant l'assainissement pluvial, l'imperméabilisation des sols est au cœur de l'enjeu. L'imperméabilisation entraîne une augmentation du ruissellement, des risques d'inondation accrus en secteurs urbains notamment ; sur ces secteurs urbains, de moins en moins de parcelles sont capables de retenir et infiltrer l'eau. Ces espaces sont à valoriser en milieu urbain.

Une vigilance est portée que les aménagements pour la gestion du pluvial, qui peuvent pour certains être très coûteux, et qui nécessitent d'être entretenus pour conserver leur efficacité. La nécessité de trouver encore de nouvelles solutions innovantes est évoquée. Dans ce contexte, l'infiltration à la parcelle reste la solution la plus simple et la plus efficace.

Un enjeu majeur sur le périmètre du SAGE Adour aval est d'essayer de limiter les apports d'eau pluviale dans les réseaux d'eaux usées lorsque les réseaux sont séparatifs.

Les schémas directeurs pluviaux (ou autres également évoqués : AEP, assainissement, etc.) sont à développer pour notamment améliorer la connaissance des réseaux, première étape indispensable pour optimiser les interventions.

De plus, concernant les branchements des particuliers sur les réseaux séparatifs, l'exemple d'une disposition du SAGE côtier basque est évoqué : une disposition prévoit que le notaire demande un diagnostic sur la conformité des branchements dans le cadre d'une vente, pour informer l'acheteur d'éventuels travaux à mener, et ce de la même manière que cela se fait pour l'ANC. Une telle disposition peut être envisagée dans le SAGE Adour aval compte tenu de l'enjeu, ce qui assurerait en plus une cohérence avec SAGE côtier basque.

La question se pose tout de même des moyens qui seraient nécessaires pour inciter à la mise en œuvre d'une telle disposition d'une part, et pour faire réaliser les travaux de mise en conformité d'autre part.

La connaissance des flux d'eaux usées non traitées qui sont rejetés dans les milieux lors d'épisodes pluvieux (rejets des postes de refoulement, surverse des STEP, etc.) est à développer et leur limitation est un enjeu important sur le périmètre du SAGE.

Un problème est évoqué sur les postes de refoulement privatifs qui sont souvent peu suivis. A priori, les collectivités doivent prévoir des dispositions spécifiques dans leur règlement d'assainissement pour pouvoir disposer d'éléments de connaissance plus précis ou pour que des suivis plus réguliers soient mis en place.

Enfin, il est rappelé qu'un recensement des rejets au niveau de l'estuaire avait été réalisé ; 136 rejets avaient été identifiés dont beaucoup ne sont pas recensés réglementairement. Il s'agit probablement beaucoup de rejets pluviaux mais il est possible que des entreprises y soient connectées. Le besoin de connaissances sur ce sujet est un enjeu fort.

ANC

Concernant l'ANC, les aides de l'Agence de l'eau dans le prochain programme d'intervention pour les installations et réhabilitations ne sont pas garanties. Il est fort probable que des aides soient apportées uniquement sur les zones à enjeu sanitaire. Dans ce contexte, et au regard d'enjeux du territoire Adour aval, il serait utile d'envisager de définir une zone à enjeu sanitaire dans le SAGE. Actuellement, une zone à enjeu sanitaire a été mise en place uniquement sur la commune de Bayonne.

Pour identifier les zones à enjeux, il est nécessaire de faire le point sur la localisation et la conformité des systèmes d'ANC sur tout le périmètre du SAGE.

Prospective - changement climatique

La population va augmenter fortement sur le territoire Adour aval. Il semble nécessaire de communiquer auprès du grand public sur les impacts du changement climatique sur l'eau et la santé. Le SAGE devrait être un relai d'information vers le public et revaloriser les données de l'étude Adour 2050.



Dans le contexte de changement climatique la baisse des niveaux d'étiages prévue aura des impacts sur la qualité de l'eau des cours d'eau. Actuellement, les niveaux d'eau sur l'Adour et ses affluents sur le périmètre du SAGE ne sont pas suivis. Il serait intéressant de prévoir un suivi des niveaux d'eau sur un ou plusieurs points les plus vulnérables de l'Adour et ses affluents.

Enfin, sur ces aspects quantitatifs, l'existence de forages privés est soulevée ; ces forages sont supposés être déclarés par les particuliers. Il serait peut être intéressant de prévoir leur recensement pour identifier s'ils pourraient représenter une problématique potentielle sur des enjeux quantitatifs, même localisés.

➤ L'alimentation en eau potable

L'AEP est un enjeu prioritaire. Des problèmes de pollution diffuse dans les ME souterraines existent ; le cas d'Orist est évoqué. Sur ce secteur, il est nécessaire de mettre en place des actions pour réduire la pression agricole et ce malgré les actions déjà engagées avec le monde agricole : mécanisation, baisse de l'utilisation de produits, arrêt des cultures sur certaines parcelles... L'aire d'influence du captage est grande, ce qui ne facilite pas l'amélioration de la situation.

Une nouvelle station de potabilisation est en travaux, pour un coût total de 5 millions d'euros, pour traiter les substances problématiques par charbon actif ; ce traitement a été mis en place car il n'existe aucune autre solution d'alimentation sur ce secteur (pas de ressource de substitution).

Il est précisé que le règlement du SAGE peut traiter de ce sujet qui ressort comme un enjeu majeur dans le diagnostic du SAGE ; il est possible d'identifier des règles de gestion ou des interdictions d'utilisation de produits problématiques dans les aires d'alimentation de captages.

Orist est un captage « conférence environnementale ». A ce titre, doivent être réalisées les actions suivantes :

- détermination de l'aire d'alimentation des captages (AAC) avec cartographie des zones de vulnérabilité (l'étude a été menée en 2017 par le SIBVA) ;
- diagnostic du territoire, avec notamment l'analyse des pressions agricoles et non agricoles ;
- délimitation des zones de protection des AAC (zones d'action) ;
- évaluation et mise en œuvre d'un programme d'action concerté et volontaire, avec des objectifs de résultats en matière d'évolution des pratiques ;
- suivi annuel et évaluation annuelle de ce programme ;
- possibilité de passage de tout ou partie du plan d'action en obligation réglementaire si l'action volontaire n'aboutit pas.

Cette démarche en cours doit se dérouler, le PAGD peut en parallèle édicter de grands objectifs sur le sujet.

Il est rappelé que l'enjeu peut concerner d'autres captages ; la présence de glyphosate dans les sources de l'Ursuya a déjà été détectée une fois à des seuils préoccupants.

L'Institution Adour s'est récemment saisi du sujet des pratiques agricoles dans le cadre de travaux liés à l'érosion des sols et aux impacts liés sur la qualité de l'eau et des milieux.

La mise en place de couverts végétaux permet de réduire de manière très importante l'utilisation de produits. Grâce aux couverts végétaux, les plantes sont moins sensibles aux maladies, les sols vivants redeviennent fertiles, les quantités de produits utilisés sont réduites, l'érosion des sols est diminuée voire nulle, les transferts de polluants vers les milieux aquatiques sont fortement réduits. La sensibilisation à ce type de pratiques semble être un sujet très important à inscrire dans le PAGD.

Enfin, la question des sous-produits de désinfection dans l'eau potable est évoquée. Les produits de désinfection utilisés pour la production d'eau potable génèrent des sous-produits dont certains sont nocifs pour la santé.



➤ La baignade et les loisirs nautiques

Qualité chimique

Il est rappelé que seule la bactériologie est ciblée pour la surveillance sanitaire réglementaire des eaux de baignade mais que le cocktail chimique et la radioactivité ne sont pas considérés.

Le projet Micropolit de l'UPPA concerne 3 zones étudiées (gouf de Capbreton, estuaire de l'Adour et côte rocheuse sud pays basque). De nombreuses molécules sont recherchées dont certaines en dehors de celles de la DCE. Elles sont retrouvées dans le milieu mais toujours à des concentrations très basses. Cependant, la question des effets cocktails peut toujours se poser. On a donc à minima l'information sur la présence d'un certain nombre de molécules. La diffusion et la propagation de ces molécules de l'estuaire vers l'océan est abordée dans ce projet. De plus, sur la côte rocheuse, l'impact sur la biodiversité est appréhendé.

3 thèses sont en cours pour ce projet (prélèvements bien avancés, phase d'exploitation et analyse des données à venir).

Une action utile du SAGE pourrait être de favoriser le lien avec le monde de la recherche pour suivre et communiquer les travaux menés et centraliser les données, les connaissances, etc.

Qualité bactériologique

Pour la définition d'une zone d'influence sur la QEB, il convient de reprendre les informations des profils de baignade. Il conviendra également de veiller à ce que les plans d'actions prévus dans les profils soient bien mis en œuvre. Il faut que le SAGE remette en évidence cette nécessité.

Comme évoqué précédemment, la connaissance et la maîtrise des flux déversés par les systèmes d'assainissement par temps de pluie notamment est un enjeu fort : le déversement de la première pluie est beaucoup plus impactant sur la qualité de l'eau du milieu récepteur. Quand plusieurs pluies se succèdent, les rejets des dernières pluies ont peu d'impact sur la qualité. Il s'agirait de retenir surtout les eaux des premières pluies pour les traiter.

Economies d'eau

Les économies d'eau doivent être promues : réduction des fuites sur les réseaux, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage ou certains usages domestiques (chasse d'eau, lave-linge...), inciter aux équipements hydro-économiques, réutilisation des eaux en sortie de STEP pour golf, espaces verts, etc.

Egalement, les équipements de télé-relève pour suivre les consommations et repérer les fuites, pour les gros consommateurs d'eau (+ de 6000 m³/an) peuvent être un levier utile pour réduire les consommations d'eau.

Sur les réseaux, des compteurs de sectorisation permettent de mieux connaître le fonctionnement des réseaux et les secteurs les plus consommateurs.

Beaucoup de sensibilisation est nécessaire, toutes activités et tous publics confondus.



SAGE Adour aval et projets territoriaux

Atelier de concertation « qualité de l'eau et usages prioritaires »

14 mars 2018 – Sainte-Marie-de-Gosse

Feuille de présence

| Prénom | Nom | Structure | Coordonnées e-mail |
|---------------|------------|---|---|
| Valérie | Dequeker | Mairie Anglet + CA PB | v.dequeker@ anglet.fr |
| Christophe | RAMBEAU | AEAG | christophe.rambeau @cau-adour-garonne.fr |
| Nathalie | LARQUIER | CAPB | m.larquier@ Communaute-pays bretagne.fr |
| Thierry | PIGOT | UPPA | thierry.pigot@univ-pau.fr |
| Nichel | BOTELLA | SÉPARSO 64 | nichel.BOTELLA@ wayado.fr |
| Aurore | BASCOVERT | DREAL NA | aurore.bascouvert@ developpement-durable.gouv.fr |
| Véronique | NICHEZ | Institution Adour Rep. Cellule Gestion Intégrée | |
| A. FRANCINE | LAFFONTAS | Ville d'Anglet | af.laffontas@ anglet.fr. |
| Andoni | ZUAZO | CD 40 Dir. Environnement | andoni.zuazo@landes.fr |
| Philippe | BENCIVENGO | Sufriden Europe | pbencivengo@sufriden.eu |
| Jean-Frédéric | YVORA | PALO | yvora40@gmail.com |



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

SAGE Adour aval et projets territoriaux

Atelier de concertation

« Qualité de l'eau et usages prioritaires »

Mercredi 14 mars 2018 – Sainte Marie de Gosse

www.institution-adour.fr

Thèmes abordés dans l'atelier

QUALITE DE L'EAU ET USAGES PRIORITAIRES : connaissances générales, suivis, qualité DCE ; assainissement collectif et non collectif ; alimentation en eau potable ; baignade, loisirs

ACTIVITES ECONOMIQUES : impact des activités artisanales ; agriculture ; industrie, port de Bayonne et zone industrialo-portuaire ; prélèvements, économies d'eau

MILIEUX : gestion des cours d'eau ; zones humides ; barthes de l'Adour ; continuité écologique ; biodiversité, espèces invasives

AMENAGEMENT ET INONDATION : aménagement du territoire, prise en compte de l'eau et des milieux ; zones humides ; inondations



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

Objectifs de l'atelier

Plan d'aménagement et de gestion durable

Le PAGD est le document de planification stratégique de la gestion de l'eau. Les dispositions peuvent être de différents types :

- orientations de gestion
- préconisations d'actions
- dispositions de mise en compatibilité
- actions de sensibilisation et de communication

Règlement

Le règlement est plus strict. Il contiendra quelques règles utiles, efficaces et soutenables.

Elles sont accompagnées de documents cartographiques.

Objectifs de l'atelier :

Il s'agit d'un premier temps de travail sur le contenu possible des documents du SAGE pour :

- ➡ Partager les éléments d'enjeux et de tendances prospectives
- ➡ Recueillir les idées et connaître les besoins du territoire pour des dispositions à prévoir
- ➡ Préfigurer le contenu des documents finaux du SAGE Adour aval

Les instances du SAGE travailleront par la suite sur ces idées pour confirmer ce qui peut être intégré au SAGE et de quelle manière.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

Le déroulement de l'atelier

Les thèmes seront déclinés un par un.

Des éléments de contexte, d'enjeux ou de tendances seront évoqués et un temps de discussion sera consacré pour chaque thème → **environ 15 à 20 minutes par thème**

➡ Proposez vos idées !

Les documents disponibles avant la séance :

- état des lieux / diagnostic du SAGE
- document d'enjeux et objectifs
- scénario tendanciel



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

La connaissance de la qualité de l'eau et les objectifs DCE

Qualité DCE des masses d'eau superficielles

La qualité des masses d'eau est variable sur le territoire ; certaines masses d'eau sont plus aménagées ou dégradées et il sera difficile d'atteindre l'objectif de la DCE, à moins de coûts d'intervention très importants.

Il serait utile de cibler les actions à mener pour chaque masse d'eau selon les pressions connues et identifiées dans l'état des lieux de la DCE.

Connaissance / suivis

Concernant la connaissance de la qualité de l'eau :

- l'axe Adour est l'objet de suivis réguliers pour un certain nombre de paramètres et fait également l'objet de suivis plus ponctuels ou de projets de recherche, etc. → les connaissances sont nombreuses même si elles restent non exhaustives et à actualiser régulièrement ;
- les affluents sont peu ou pas suivis → les connaissances sont quasi inexistantes sur ces affluents, notamment au niveau de la qualité chimique et physico-chimique.

Déchets

Les déchets sont régulièrement ramassés sur les berges de l'estuaire de l'Adour et sur les plages en aval. Cependant, la gestion « à la source » serait plus utile et une échelle de travail élargie est indispensable pour cela.

Qualité DCE des masses d'eau souterraines

La qualité des masses d'eau souterraines est variable. La difficulté pour travailler sur ces masses d'eau réside dans leur périmètre, qui s'étend bien au-delà du périmètre du SAGE.

Tendances lourdes

Le contexte global du changement climatique aura tendance à aggraver les problèmes de pollution (étiages plus sévères donc moindre capacité de dilution).



Face à ces constats, quelles actions? Quels besoins?



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

La connaissance de la qualité de l'eau et les objectifs DCE

Votre avis sur quelques idées ou possibilités du SAGE...

NB : cette liste est absolument non exhaustive ! Il s'agit ici de quelques idées que nous souhaitons particulièrement mettre à la discussion, sans présager de leur devenir au sein des documents du SAGE

- ✓ Mettre en place des suivis sur les affluents : Quel objectif ? Quelle durée ? Quels paramètres ? Quelle maîtrise d'ouvrage ? Quel coût ? Le sujet est intéressant mais délicat à traiter. Il faut trouver une réelle justification.
- ✓ Le TBT est un élément déclassant la masse d'eau DCE « estuaire Adour aval » en mauvaise qualité. En tant qu'élément ubiquiste, il n'est pas pris en compte pour évaluer l'état de la masse d'eau. Cependant, l'Europe attend qu'une action soit mise en place pour identifier d'éventuelles sources de contamination encore actives et les résorber.
→ Étude à envisager (bilan sur l'état de la contamination, sources de pollution, actions à envisager pour les résorber) ?
- ✓ Concernant les déchets flottants, la réalisation d'un bilan de l'état de la connaissance, des opérations de ramassage et des actions existantes avec les bassins limitrophes et l'ensemble des acteurs impliqués pourrait être intéressant dans un premier temps. A voir si une stratégie commune pourrait être dégagée et si des opérations de gestion utiles pourraient être promues dans un second temps...



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

L'assainissement collectif

Tendances lourdes

La population augmente fortement sur le périmètre du SAGE. En conséquence, la charge globale des rejets d'assainissement et l'impact sur les milieux récepteurs seront croissants pour des performances épuratoires constantes.

Le changement climatique viendra augmenter l'impact des rejets sur le milieu par une moindre capacité de dilution à l'étiage et les aléas climatiques (fortes pluies localisées plus fréquentes) semblent perturber le fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Conformité des systèmes et impacts des rejets

Les systèmes d'assainissement collectif présents sur le périmètre du SAGE Adour aval sont globalement performants (des projets sont à l'étude ou en travaux pour 2 cas de non-conformité à la directive ERU).

Les rejets vers l'Adour ont tendance à être généralisés (y compris depuis des systèmes d'assainissement situés hors du périmètre du SAGE). Ceci est un point positif pour les petits cours d'eau qui ne reçoivent plus de rejet, mais la charge globale dirigée vers l'Adour s'en trouve augmentée → méconnaissance de l'impact sur la qualité des eaux de baignade en aval

Fonctionnement des réseaux

L'ensemble des réseaux est dit sensible à la pluie, y compris les réseaux d'eaux usées en réseau séparatif. Ceci signifie que des entrées d'eau parasites, parfois conséquentes, existent et que les branchements des particuliers ne sont pas toujours conformes. La connaissance de l'état des réseaux et de la conformité des branchements privés sur les réseaux séparatifs n'est pas homogène. Cela semble indispensable pour garantir le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement dans leur globalité.

Qualité des eaux pluviales

L'impact des rejets d'eaux pluviales sur la qualité de l'eau des milieux récepteurs est méconnu, notamment concernant les rejets des réseaux d'eaux pluviales en secteur urbain.



Face à ces constats, quelles actions? Quels besoins?



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

L'assainissement collectif

Votre avis sur quelques idées ou possibilités du SAGE...

NB : cette liste est absolument non exhaustive ! Il s'agit ici de quelques idées que nous souhaitons particulièrement mettre à la discussion, sans présager de leur devenir au sein des documents du SAGE

- ✓ La généralisation progressive des diagnostics de réseaux jusqu'aux branchements des particuliers semble être une action indispensable pour garantir le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement. Il semble nécessaire également de s'assurer des mises aux normes effectives des branchements privés non conformes.
- ✓ Il serait utile de manière générale d'inciter à minimiser les impacts des rejets de systèmes d'assainissement sur les milieux récepteurs et de les adapter à sa sensibilité.
Sur l'Adour en particulier, où les rejets sont susceptibles d'être multipliés, une vigilance est à avoir. La définition de flux admissibles, introduite par le SDAGE, pourrait être intéressante ici pour l'Adour ; mais comment ?
- ✓ Il semblerait utile d'inciter à acquérir des connaissances sur la qualité des eaux pluviales rejetées en réseau séparatif ; à termes, il s'avèrera peut être utile de prévoir des traitements appropriés, mais l'étape de la connaissance est d'abord nécessaire.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

L'assainissement individuel

Tendances lourdes

La population augmente fortement sur le périmètre du SAGE. En conséquence, la charge globale de l'assainissement individuel et l'impact sur les milieux récepteurs seront croissants.

Le changement climatique viendra augmenter l'impact des rejets sur le milieu par une moindre capacité de dilution à l'étiage.

Impact global à l'échelle du SAGE

L'impact global de l'ANC sur les milieux, à l'échelle du SAGE, est mal connu. Il dépend de leur localisation par rapport aux milieux aquatiques, de leur densité dans l'espace et de leur conformité. Un bilan à l'échelle globale du SAGE serait utile pour identifier d'éventuelles zones sensibles.

Mises aux normes

La mise au norme des systèmes non conformes par les particuliers n'est pas systématique, malgré la réglementation existante. Les SPANC manquent de leviers efficaces pour faire réaliser ces mises aux normes.

Les délais réglementaires pour la mise aux normes sont plus stricts au sein de zones à enjeux sanitaires ou de zones à enjeux environnementaux. Seule la ville de Bayonne a mis en place une zone à enjeu sanitaire.

Le SAGE peut définir, si nécessaire, ce type de zones à enjeux environnementaux ou sanitaires.



Face à ces constats, quelles actions? Quels besoins?



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

L'assainissement individuel

Votre avis sur quelques idées ou possibilités du SAGE...

NB : cette liste est absolument non exhaustive ! Il s'agit ici de quelques idées que nous souhaitons particulièrement mettre à la discussion, sans présager de leur devenir au sein des documents du SAGE

- ✓ Un bilan de la localisation, de la densité et de la conformité des systèmes d'assainissement à l'échelle du SAGE sera utile pour identifier d'éventuelles zones « sensibles ». Sa réalisation est envisageable assez facilement compte tenu des informations disponibles auprès des SPANC.
- ✓ Définition de zonages à enjeux sanitaires ou environnementaux ?



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

L'alimentation en eau potable

Tendances lourdes

La population annuelle à alimenter en eau potable augmente fortement sur le territoire.

Le pic de consommation estival (aval du territoire notamment) correspond à la période de moindre disponibilité de la ressource dans le contexte de changement climatique.

Echelle de travail

Ce thème doit être traité à l'échelle d'un bassin de vie ; des captages en dehors du périmètre alimentent une grande partie de la population du SAGE et des captages dans le périmètre du SAGE alimentent des populations en dehors du bassin Adour aval.

Un travail avec les bassins limitrophes est indispensable.

Qualité des ressources utilisées

D'un point de vue qualitatif, l'enjeu majeur se situe sur les captages d'Orist : sensibilité du captage aux produits phytosanitaires ; dépassement des seuils réglementaires sur eau brute. Le syndicat mène une étude de définition de l'aire d'alimentation du captage et de stratégie pour assurer l'AEP sur le long terme.

Zonages du SDAGE : ZOS et ZPF sur le secteur d'Orist ; le SAGE doit tenir compte de cet enjeu pour être compatible avec le SDAGE.

Aspects quantitatifs

D'un point de vue quantitatif, une moindre disponibilité de la ressource en eau est prévisible notamment à l'étiage, dans le contexte de changement climatique. Pas de vision précise sur les éventuelles concurrences entre usages consommateurs d'eau et donc de risque pour l'AEP.

Interconnexions de réseaux

Question des interconnexions... Y'a-t-il une stratégie globale à établir? À rationaliser?



Face à ces constats, quelles actions? Quels besoins?



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

L'alimentation en eau potable

Votre avis sur quelques idées ou possibilités du SAGE...

NB : cette liste est absolument non exhaustive ! Il s'agit ici de quelques idées que nous souhaitons particulièrement mettre à la discussion, sans présager de leur devenir au sein des documents du SAGE

- ✓ Promouvoir les bonnes pratiques dans les aires d'alimentation de captages auprès de plusieurs publics (les activités économiques en premier lieu mais aussi les collectivités, les particuliers).
- ✓ Le secteur d'Orist est une zone à très fort enjeu. Il est possible grâce au SAGE de définir un zonage spécifique pour y établir un programme d'actions. Ce zonage peut être un moyen d'affirmer la priorité de l'enjeu.

Article L211-3-II-5° :

L'autorité administrative peut délimiter, afin d'y établir un programme d'actions dans les conditions prévues au 4° du présent article :

a) Des zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel ou futur, le cas échéant après qu'elles ont été identifiées dans le PAGD prévu au I de l'article L. 212-5-1. Le programme d'actions peut prévoir l'interdiction de l'usage de substances dangereuses pour la santé ou l'environnement sur ces zones ;

- ✓ Les économies d'eau doivent être encouragées et passeront par l'amélioration des rendements des réseaux et la sensibilisation de divers publics.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

La baignade et les loisirs nautiques

Qualité des eaux de baignade

La qualité des eaux de baignade est un enjeu majeur sur le territoire du SAGE, compte tenu de l'enjeu économique que représente cette activité. De nombreux investissements sont faits au niveau de l'assainissement pour assurer la qualité des eaux de baignade. Les plages sont classées en très bonne à bonne qualité au regard de la directive QEB. Les efforts doivent être maintenus.

Loisirs nautiques

D'autres activités de loisirs sont pratiquées sur le territoire. La pratique des activités est en hausse du fait de l'augmentation des populations saisonnières et permanentes croissantes. Certaines activités sont pratiquées à l'année.

L'impact de certaines activités pourrait être à maîtriser (loisirs motorisés, pontons privés, etc.).



Face à ces constats, quelles actions? Quels besoins?



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

La baignade et les loisirs nautiques

Votre avis sur quelques idées ou possibilités du SAGE...

NB : cette liste est absolument non exhaustive ! Il s'agit ici de quelques idées que nous souhaitons particulièrement mettre à la discussion, sans présager de leur devenir au sein des documents du SAGE

- ✓ Concernant la qualité des eaux de baignade, il semble utile d'encourager le développement d'un travail entre les 2 rives de l'Adour et avec l'amont de l'estuaire. Il est nécessaire de travailler à une échelle pertinente, mais laquelle ?
→ idée de définir une zone d'influence de la QEB ?
- ✓ Concernant les impacts possibles d'autres activités nautiques, la sensibilisation des pratiquants devra être encouragée.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr